

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **24 JUIN 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240624-2024-21-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 02/07/2024

OBJET :
**Communication relative
à l'état des crédits
budgétaires consommés
du 1er janvier au 31 mai
2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n° 2021-76/CS du 9 novembre, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 11

Représentés
par mandat 9

Absents 11

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Vincent BEDU,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Régis SARAZIN
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Dan LERT donne pouvoir à Denis LARGHERO
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Patrice LECLERC
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Philippe GOUJON
Chantal DURAND donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les réalisations budgétaires font l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, notamment dans l'objectif d'amélioration du taux d'exécution du budget.

Le budget primitif de Seine Grands Lacs pour 2024 a été approuvé le 11 décembre 2023 pour un montant global de 101,54 M€, répartis entre la section de fonctionnement à hauteur de 23,84 M€, dont 17,6 M€ de dépenses réelles (dont 300 K€ de provision), et la section d'investissement à 71,23 M€, dont 58 M€ consacrés à la Bassée.

Le budget supplémentaire pour 2024 est présenté ce jour pour un montant global de 171,69 M€ avec une section de fonctionnement de 30,04 M€, dont 19,3 M€ de dépenses réelles, et une section d'investissement de 141,65 M€, dont 86,75 M€ de dépenses réelles.

Comme ces deux dernières années, le taux de réalisation global des dépenses réelles d'investissement subit encore significativement en 2024 l'impact du projet de la Bassée, qui représente 57,56 % de la masse budgétaire et 61,3 % des dépenses réelles.

Au global, les taux de réalisation des dépenses réelles à la date du 31 mai 2024 sont les suivants (hors budget supplémentaire, soumis à l'approbation du présent comité le 24/06) :

Fonctionnement 2024	5 766 617,98 €	32,76%
Investissement 2024	19 494 437,28 €	25,09%

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement est à un niveau satisfaisant (il était de 29,7 % au 31/05/2023 ; 37,14% au 31/05/2022).

Concernant les dépenses de personnel, le taux de consommation est de 42,35 % des crédits, ce qui est plus élevé par rapport à la même période les années précédentes (37,5 % en 2023, 39,7 % en 2022). Cela nécessitera un suivi fin afin d'anticiper le cas échéant un besoin complémentaire. Suite à deux années où le taux de vacance de poste était élevé, en 2024, les postes sont en effet pourvus à un niveau important, et Seine Grands Lacs a dû par ailleurs intégrer les décisions gouvernementales de hausse des rémunérations, impliquant un rythme de dépense plus élevé.

En section d'investissement, le taux de consommation des dépenses réelles hors Bassée est de près de 30 % et les prévisions de dépenses Bassée ont été exécutées à 10 % (17,17 M€ dépensés). Ces taux très satisfaisants augurent d'une bonne exécution des crédits budgétaires. Pour la Bassée, le rythme des décaissements va s'accélérer entre juin et octobre en lien avec l'avancement du chantier et les facturations correspondantes.

Ces taux sont conformes à la trajectoire annuelle anticipée d'exécution des dépenses et aux objectifs fixés quant à l'exécution budgétaire des crédits alloués pour l'exercice.

Comme l'année dernière, les volumes décaissés en 2024 sont sans commune mesure avec ceux des années préalables à la phase chantier du site pilote de la Bassée. L'établissement est donc très attentif aux conséquences sur le fonds de roulement et a sécurisé son niveau de trésorerie en contractualisant une ligne de trésorerie (10 M€), qui n'a toutefois pas été utilisée depuis le 1^{er} janvier. Les demandes de paiement auprès des financeurs, et particulièrement l'avance de 10 M€ de la Métropole du Grand Paris (convention présentée lors du dernier comité syndical), ont en effet pour le moment permis de soutenir le niveau de trésorerie et de faire face à l'afflux des factures.

Un nouveau prêt de 10 M€ est envisagé pour une contractualisation en juin 2024 au vu des besoins de financement des investissements courants identifiés dans la prospective financière, en lien avec les projections d'exécution des crédits sur 2024.

Les contributions des membres ont été perçues dans leur quasi-totalité dans le courant du premier trimestre et la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage (9,8 M€) est en cours de perception (avis des sommes à payer envoyés fin avril 2024).

Vous trouverez ci-dessous les graphiques récapitulatifs des évolutions comparées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Le Comité syndical,

À l'unanimité,

DONNE ACTE au Président de sa communication relative à l'état des crédits consommés du 1^{er} janvier au 31 mai 2024.

Le Président,



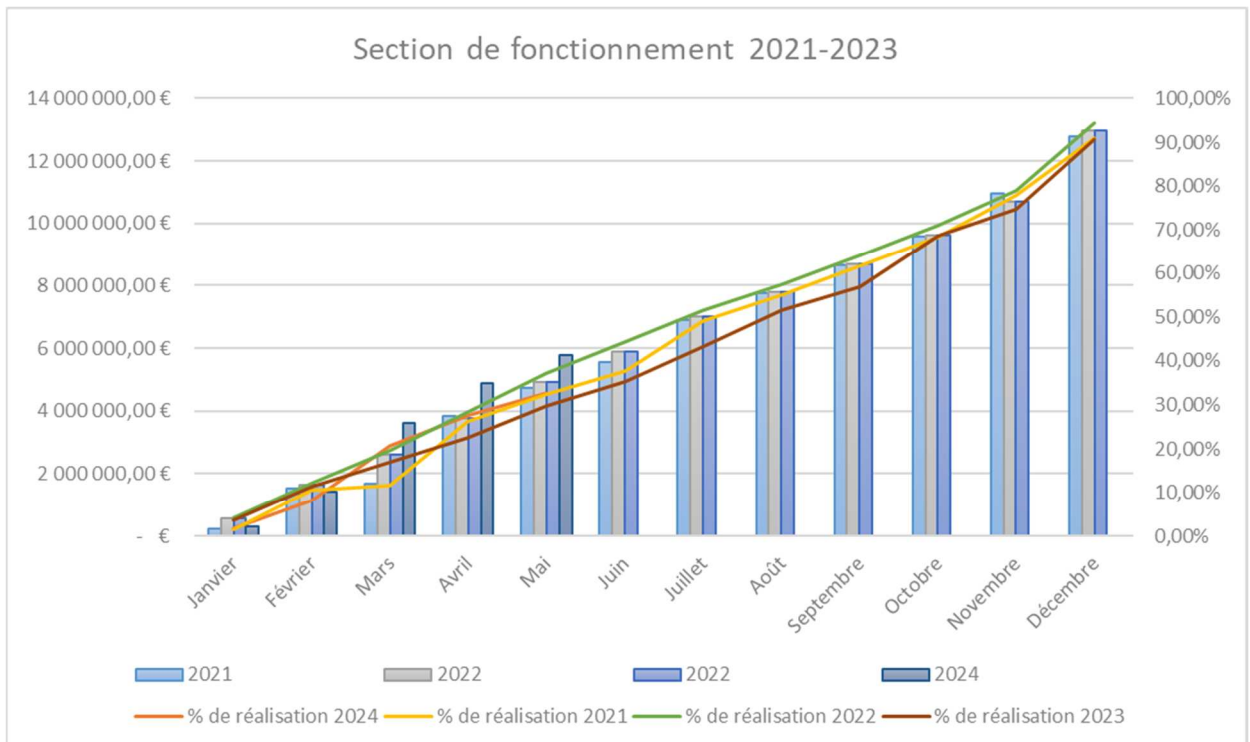
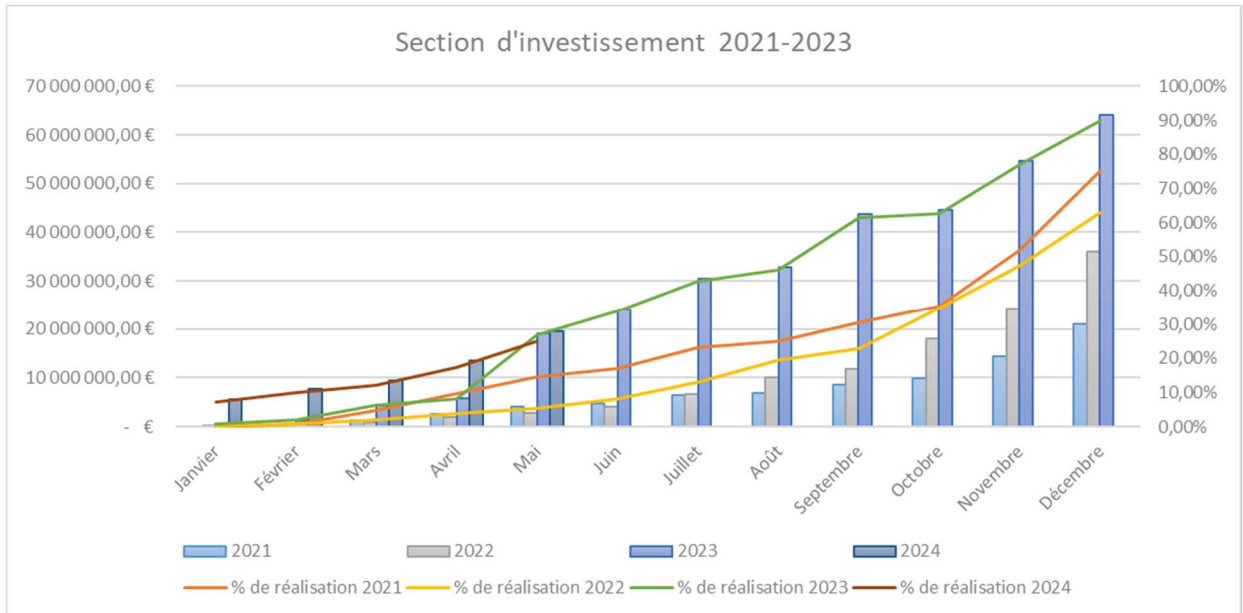
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Taux de consommation comparés des dépenses réelles



Dépenses de personnel - 2021-2023

